

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

| | |
|------------------|--|
| 26 août 2013 | Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 26 août 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire. |
| Présences | Sont aussi présents, les conseillers suivants : Daniel Boucher, Serge Courchesne, Marielle Cartier, Richard Désourdy, Ginette Lamoureux Messier et Clément Galipeau. |
| Autres présences | La directrice générale, Jacqueline C. Chisholm, est aussi présente. |

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Réal Pelletier ouvre la séance et les sujets à discuter sont les suivants :

1. Demande de dérogation mineure par monsieur Robert Pelletier;
2. Soumission reçue de Terraformex pour la revitalisation des berges;
3. Embauche de monsieur Nicolas Roy, géomorphologue;
4. Lettre déléguant monsieur Nicolas Roy représentant auprès des ministères pour le projet de revitalisation des berges;
5. Correction de la résolution no. 13-07-164;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR MONSIEUR ROBERT PELLETIER

À la lumière d'informations supplémentaires, concernant la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Robert Pelletier, celle-ci sera présentée de nouveau au C.C.U.

ADOPTÉ

13-08-199 2. SOUSSION REÇUE DE TERRAFORMEX POUR LA REVITALISATION DES BERGES

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

QUE : la soumission reçue de Terraformex Génie Environnemental, pour la conception d'ouvrage de restauration environnementale des berges devant des murets de béton, soit acceptée au coût de 20 870 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ

13-08-200 3. EMBAUCHE DE MONSIEUR NICOLAS ROY, GÉOMORPHOLOGUE

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu

QUE : Monsieur Nicolas Roy, géomorphologue à la firme Terraformex Génie Environnemental, soit engagé pour procéder aux quatre (4) étapes mentionnées à l'offre de services professionnels, incluant les plans et devis, pour la conception d'ouvrage de restauration environnementale des berges devant des murets de béton, datée du 8 août 2013.

13-08-201 4. LETTRE DÉLÉGUANT MONSIEUR NICOLAS ROY REPRÉSENTANT AUPRÈS DES MINISTÈRES POUR LE PROJET DE REVITALISATION DES BERGES

Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand délègue Monsieur Nicolas Roy, de la firme Terraformex Génie Environnemental, comme son représentant auprès du ministère des Ressources Naturelles, du MDDEFP et de Pêche et Océan Canada pour le projet de Restauration et mise en valeur des rives de la baie Missisquoi à Saint-Armand, secteur Philipsburg.

ADOPTÉ

13-08-202 5. CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NO. 13-07-164

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE: la résolution numéro 13-07-164 soit corrigée pour se lire comme suit :

« **CONSIDÉRANT QUE** : *monsieur Jean Pelletier désire vendre sa ferme (fond de terre, bâtiments et machinerie) située sur une partie du lot 88 et une partie du lot 385 de la Paroisse de Saint-Armand Ouest, à sa fille, Caroline Pelletier, et son gendre, Paulin Bard, propriétaires de la maison du 1369, chemin Pelletier Nord et locataires de ladite ferme pour l'exploitation de leur entreprise laitière, la Ferme Missiska s.e.n.c.;*

CONSIDÉRANT QUE : *l'objet de la présente demande est de faire l'échange entre les deux maisons (1363 et le 1369) afin que les entrepreneurs puissent faire l'acquisition de la terre tout en demeurant dans leur maison actuelle ayant déjà fait partie de la ferme et que le vendeur conserve sa maison neuve;*

CONSIDÉRANT QUE : *la présente demande ne contrevient en rien à la réglementation municipale présentement en vigueur;*

*Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Clément Galipeau
et résolu*

QUE : *la municipalité de Saint-Armand appuie la demande de monsieur Jean Pelletier, à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec, à l'effet de vendre sa ferme, située sur une partie du lot 88 et une partie du lot 385 de la Paroisse de Saint-Armand Ouest, à sa fille, Caroline Pelletier, et son gendre, Paulin Bard, propriétaires de la maison du 1369, chemin Pelletier Nord et locataires de ladite ferme. »*

ADOPTÉ

6. PÉRIODE DE QUESTION

Aucun citoyen, aucune question.

13-08-203 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Serge Courchesne
et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 20H30.

ADOPTÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Jacqueline C. Chisholm

MAIRE
Réal Pelletier